



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le **Collège communal** fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi ~~- que le Fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi -~~ d'une demande de : ~~permis d'urbanisation - modification de permis d'urbanisation -~~ **permis d'urbanisme** - ~~permis d'urbanisme de constructions groupées - certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **Monsieur Laurent BERNARD**, domicilié rue du Baillois 23 à 1330 Rixensart.

Le terrain concerné est situé **rue du Baillois 23 à 1330 Rixensart** et paraît cadastré 1^{re} division section D parcelle 432 A.

Le projet consiste à **isoler les pignons et la toiture de l'habitation** et présente les caractéristiques suivantes :

1. **le projet prévoit l'isolation des deux murs pignons latéraux du volume principal et du mur latéral droit du volume secondaire par la pose d'un complexe isolant-enduit de teinte blanche, ainsi que l'isolation par l'extérieur de la toiture du volume principal ;**
2. **la demande est soumise à une annonce de projet pour la raison suivante : le projet s'écarte des indications du guide communal d'urbanisme applicables en sous-aire 1/21 de Bourgeois, de Rosières et de Mahiermont et en zone de protection paysagère, en ce qui concerne :**
 - *les marges de recul latéral qui sont inférieures à 3 mètres ;*
 - *toutes les maçonneries qui ne sont pas traitées pour l'ensemble des façades et pignons avec le même matériau ou la même combinaison de matériaux.*

Le dossier peut être consulté durant la période de l'annonce de projet :

- au Service urbanisme, Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart, les jours ouvrables de **08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00**. Pour vous garantir la disponibilité de l'agent traitant, vous êtes invité à prendre rendez-vous par téléphone au 02/654.16.50 ou par courriel à l'adresse urbanisme@rixensart.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Esther ABOIN, téléphone 02/654.16.50, courriel urbanisme@rixensart.be, dont le bureau se trouve **Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart**.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer au Collège communal
du 22 avril 2024 au 06 mai 2024
par courrier ordinaire à l'adresse suivante : avenue de Merode 75 à 1330 Rixensart,
ou par courriel à l'adresse suivante : enquete-annonce@rixensart.be**